

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

REUNION PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 26.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Mlle SEPULVEDA sera en retard et M. Eric JADOT est excusé.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- J'ai deux absents, Mme Andrée BUDINGER et M. Marc FOCCROULLE

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Je vous remercie d'excuser Mme KEVERS

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est très bien Monsieur DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Je vous demanderai, avant d'entamer l'ordre du jour de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux si vous ne voulez pas les éteindre.

Vous trouverez sur vos bancs un pin's que Mme le Député vient de déposer ; un pin's « Ruban blanc » qui symbolise le refus de la violence faite aux femmes. Vous savez que nous sommes en pleine campagne du 25 au 6 décembre. L'intention étant d'arborer ce pin's pendant cette période mais l'idéal serait de l'arborer tout le temps et que ce soit suivi d'effets bien entendu.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole au Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 24 octobre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

V.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous signale avant toute chose que

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

nous avons une nouvelle collaboratrice dans la salle, dans le chef de Mme Geneviève CLOES en remplacement de Mme Jacqueline TOUSSAINT, qui est avec nous pour prendre note de toutes nos déclarations.

Je rappelle par la même occasion que je vous demande comme à chaque fois d'envoyer par mail quand vous avez la possibilité de le faire, les textes que vous venez défendre ou déclarer au niveau de la tribune, c'est toujours ça de gagné et on empêche aux personnes de devoir retaper le travail que vous avez déjà fait. Je vous remercie.

Je vous informe aussi que j'ai reçu un courrier daté du 21 novembre 2008 de Monsieur Laurent POUSSART. Je porte à votre connaissance ce courrier.

Donc, Monsieur POUSSART m'écrit :

« Madame la Présente, ne cautionnant pas les récentes prises de positions des deux élus fédéraux du FN, ne me reconnaissant plus dès lors dans les orientations du parti politique sur la liste duquel j'ai été élu et installé comme Conseiller provincial suite aux dernières élections provinciales d'octobre 2006, je vous informe de ma volonté de siéger au sein de l'Assemblée provinciale en qualité de membre indépendant dès la prochaine réunion du Conseil provincial comme me le permettent les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à la présente et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.»

J'invite donc le Conseil à prendre acte de la chose et comme Monsieur POUSSART le disait bien, c'est prévu par la loi et nous prenons acte.

Par ailleurs, je vous informe également que le Bureau du Conseil a été saisi d'une proposition du groupe CDH/CSP, visant à adapter les règlements provinciaux à la Charte Associative.

Le Bureau a acté que ce point était reporté pour permettre une instruction complémentaire du Collège provincial.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur le document 08-09/59 : Nomination d'une Directrice de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Vous trouverez, sur vos bancs, un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je sais que la séance risque de durer un petit peu aujourd'hui ; donc essayez de rester pour la nomination de la Directrice, c'est important bien entendu quand il y a un vote.

Je vous remercie.

VI.- Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Document 08-09/A01 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la valorisation des productions horticoles ornementales en Wallonie.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Première question d'actualité : document 08-09/A01. Je donne la parole à M. Dominique DRION.

M. DRION (de son banc).- Je pense que chacun et chacune peut lire, j'attends avec intérêt la réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION. Je vais passer directement la parole à M. le Député MESTREZ pour la réponse du Collège. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, chers collègues, avec toutes mes excuses anticipées pour Mme CLOES qui, pour son baptême du feu, n'aura pas de texte. Vu le délai qui nous a été laissé pour répondre correctement à l'intervention de M. DRION, il n'y a pas de texte prévu.

Donc, merci Monsieur DRION d'abord pour la proposition que vous nous faites, mais de quoi s'agit-il ?

Il s'agit du C.E.H.W. Ah, qu'est-ce qu'on retrouve derrière ses initiales ? Il s'agit du Centre d'Essais Horticoles de Wallonie, C.E.H.W., qui est donc un centre pilote pour le

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

développement et la vulgarisation dans le secteur de l'horticulture ornementale, dont l'adresse se situe à Ath, et si on consulte bien le site, on découvre que le C.E.H.W. est une ASBL privée composée de producteurs professionnels, et dont le financement est assuré non seulement par les membres mais aussi par le Ministère de la Région Wallonne, la Communauté Européenne, je précise dans le cadre du programme « Phasing out » de l'Objectif 1 Hainaut, l'Interreg 3 France-Wallonie-Flandre et la Province du Hainaut.

Les thèmes d'activités de ce centre pilote sont : la lutte contre les maladies et les ravageurs en pépinières, le renforcement des défenses naturelles des végétaux, les essais comparatifs, la gestion des apports d'eau, le développement de la protection biologique intégrée et la dynamique horticole dans le cadre du programme Interreg 3 Hainaut-Nord Pas-de-Calais et Picardie.

Si nous allons voir un peu plus loin, par exemple dans le site sur le Phasing out de l'Objectif 1 Hainaut, le centre d'essais horticoles de Wallonie, donc le C.E.H.W. est l'unique structure wallonne de recherches développements en horticulture ornementale reconnue.

Concrètement, elle dispose de 4.000 m² de cultures expérimentales et démonstratives sous abris, 3.000 m² de serres locatives, 5 hectares de parcs à bois et jardins, le tout évidemment comme je vous l'ai déjà précisé, dans les faubourgs de Ath. Et son projet actuel est de mettre en place progressivement une zone horticole de 10 hectares équipée de manière adaptée à l'établissement de sociétés horticoles intensives, c'est à dire de serres.

Et il est un fait que ce centre pilote a bénéficié d'une convention avec la Région Wallonne et a été reconnu comme le lieu où pourrait se développer un programme d'actions, de développement et de valorisation des productions horticoles ornementales en Wallonie, même si l'Institution elle-même a été constituée pour développer l'agriculture ornementale dans le Hainaut et valoriser un développement économique dans le cadre du Phasing out dans le Hainaut.

Et si l'on va voir d'un peu plus près ce qu'il en est, le programme négocié avec la Région Wallonne est un programme en vue de l'installation de jardins d'expositions en étroite collaboration avec les administrations communales, régionales et effectivement tout au long des documents, par exemple : calendrier

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

prévisionnel du programme, septembre - décembre 2008 présentation du programme aux services communaux. Et si je vais voir plus loin dans les documents, je lis des phrases telles que « toutes propositions, remarques, collaborations de la part de la Ville... de la Ville... de la Ville ! candidate restent les bienvenues ».

La Ville candidate s'engage à « la réception dès l'accord écrit du Collège échevinal confirmera la participation officielle de la Commune » et le formulaire de candidature qu'on trouve sur le site commence par «4.1 Ville candidate », alors, excusez nous, l'existence de ce centre pilote ne nous était évidemment pas inconnue. L'existence du programme ne nous était pas non plus inconnue mais une fois de plus, il apparaît que la Région Wallonne écarte les Provinces, c'est en tout cas comme ça que nous l'avons compris, du bénéfice de ce programme qui est réservé aux Communes et aux Villes de manière explicite, en tout cas dans les documents tels qu'ils apparaissent et tels qu'ils sont publics.

Vous nous écrivez que des sites alternatifs tels que les parcs provinciaux et des écoles d'horticulture peuvent poser leur candidature. Je vois que comme nous, vous êtes un peu surpris qu'un programme de la Région Wallonne s'adresse aux Villes et Communes et, dans les documents en tout cas, accessible pas aux Provinces. Effectivement, une Province comme la notre dispose à la fois de lieux, d'espaces, dispose de personnel compétent et de capacités à développer un programme tel que celui-là. Il ne nous était pas apparu qu'il nous était accessible.

Si j'ai bien compris, vous, vous proposez de jouer au relais avec le Ministre pour que nous puissions également accéder à ce programme jusqu'à présent réservé aux Villes. Je vous en remercie mais je sais que chaque fois qu'il s'agit de défendre l'intérêt provincial auprès de Ministres envers lesquels vous avez éventuellement des relations privilégiées et vous ne manquez jamais de le faire et merci d'une manière générale pour ce que vous faites, mais reconnaissez quand même qu'à la lecture des documents et qu'à la lecture du site tel qu'il apparaît, les Provinces ne sont pas associées au projet. Donc si vous pouvez effectivement convaincre l'Administration et convaincre le Ministre, convaincre aussi l'organe pilote qu'effectivement les Provinces doivent pouvoir bénéficier de ce programme et pouvoir bénéficier de ce projet, nous vous en serons très reconnaissant.

Merci déjà pour l'intervention que vous ne manquerez pas de faire pour défendre l'intérêt de la Province de Liège.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.**Document 08-09/A02 : Question d'actualité d'une Conseillère provinciale relative à la participation de la Province de Liège à « La Nuit de l'obscurité »**

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 08-09/A02. Je donne la parole à Mme BURLET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues, j'aimerais que vous acceptiez d'apporter une petite modification au titre. Nous avons eu en interne une petite erreur dans le titre.

Ma question d'actualité porte sur la participation de la Province à « L'heure de la Terre » qui est un événement plus grand que « La Nuit de l'obscurité » étant quelque chose qui vient se greffer à « L'heure de la Terre ». Ma question porte effectivement sur « L'Heure de la Terre »... (rires)

Mme la Présidente.- Vous perturbez Madame BURLET. Continuez Madame BURLET.

Mme BURLET.- Donc, je souhaitais savoir si la Province avait été contactée par l'organisme qui organise ça en Belgique et si oui, comment avait elle l'intention d'y participer et si elle n'avait pas été contactée, si elle pouvait envisager de se joindre à cette initiative, ne fut-ce que par l'information de son personnel et par l'information de ses élèves dans les écoles pour que l'événement prenne de l'ampleur par rapport à une participation qui serait communale uniquement.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. Je donne à présent la parole à M. le Député Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, tout un programme « La Nuit de l'obscurité », c'est vrai, et c'est vrai que cette opération prévue le 28 mars est extrêmement importante. Donc pour que tout le monde comprenne bien,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

au niveau mondial, on incite à ce que le 28 mars 2009, on éteigne les lumières pendant une heure, de 20H30 à 21H30.

C'est une opération qui, d'origine australienne a pris une envergure mondiale, et relayée par le World Wide Fund.

Pour 2009, en Belgique, à notre connaissance en tout cas, 5 Villes ont été contactés (Antwerpen, Gent, Bruxelles, Liège et Namur) afin qu'elles participent à l'événement et à notre connaissance, toujours, les Provinces quant à elles, n'ont pas été contactées.

Des Villes, des entreprises, des millions de personnes ont déjà répondu « présent » à cet appel, lors des années précédentes.

Cette année, Inter-Environnement Wallonie propose d'organiser « La Nuit de l'obscurité », par la mise en place de promenades dans l'obscurité, de découverte de la faune nocturne, ou encore, d'observation des étoiles. Dommage qu'on ne le fasse comme ça qu'une fois de temps en temps mais enfin.

Qu'en est-il de la Province de Liège ? Je voudrais vous dire très sérieusement que il faut quand même rappeler que ce genre de « black out », peut, outre le fait qu'il peut présenter des problèmes de sécurité pour le citoyen, peut aussi amener, pourquoi pas un baby boom, ou susciter des problèmes techniques afférents à ce genre de manoeuvres.

Je voudrais seulement vous dire que notre Service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE²) s'inscrit parfaitement dans cette démarche de chasse aux gaspils et aux gaspils d'éclairage en particulier.

En effet, dans le cadre de la première campagne du Plan Energie qui a été lancée fin 2007, et qui avait pour titre « Je quitte ! J'éteins », la voie a été tracée dans le processus des petits gestes pour les économies d'énergie.

Les affiches, fascicules et autocollants qui ont été distribués, notamment à tout le personnel provincial mais également à l'ensemble de la population et dans les différents Salons notamment, nous nous trouvons, en matière de sensibilisation au Développement durable, ils sont également distribués très largement au grand public.

Bref, tout ça pour encourager chacun à poser tous les jours, de manière quotidienne, les bons gestes au bon moment.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Nous pouvons donc constater que beaucoup de chemin a été parcouru vis-à-vis de la sensibilisation au réchauffement de la planète, en particulier contre les gaspils d'éclairage.

De plus, ça je le rappelle aussi, des personnes ressources, appelées Relais E², ont été désignées dans chaque établissement provincial. J'insiste, dans chaque établissement provincial, donc auprès de chaque agent provincial pour que ces personnes soient des relais qui veillent à ce que le plan soit mis en place et respecté.

La Province de Liège est donc bien au-delà du geste symbolique qui est proposé pour le 28 mars 2009 puisque c'est à chaque instant de l'année que nous sensibilisons tout un chacun sur cette nécessité en effet de faire la chasse au gaspils d'éclairage.

J'aurai une douce pensée pour vous le 28 mars de 20H30 à 21H30, pas seulement à ce moment là mais en particulier à ce moment là. Je pense qu'en tout cas des infos sur l'Intranet peuvent être diffusées, rappelant à chacun que dans le cadre de la mission de sensibilisation qu'on leur confie chaque jour, il y a aussi ce point là et c'est peut être, et je l'espère en tout cas, pour les Municipalités que j'ai citées, ce sera l'occasion pour elles d'être un peu sensibilisées.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VII.- Motion d'urgence

Mme LA PRESIDENTE.- Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisie d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, j'ai consulté les Chefs de groupe qui ont reconnu l'urgence.

Ce point est une proposition de motion relative à la compensation de la Région wallonne pour pallier à la réduction prévisible des dividendes de DEXIA.

Cette proposition de motion a été déposée sur vos bancs. Je pense que vous avez eu l'occasion d'en discuter avec vos Chefs de groupe à qui j'ai laissé dix minutes pour pouvoir vous informer. Je suppose qu'elles ont été suffisantes.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole, au sujet de cette motion qui a été déposée à l'unanimité des Chefs de groupe ? Personne. Je mets donc cette motion au vote.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Je vous remercie.

VIII.- Discussion et vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/026 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2007

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/026. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègue, votre première Commission s'est réunie ce lundi 24 novembre 2008 avec comme ordre du jour : rapport d'activité des sociétés anonymes et autres à participation provinciale, document 08-09/026.

Le Président ouvre la séance en nous énumérant les différentes sociétés concernées, la Société Wallonne des Eaux, la Foire Internationale de Liège, la Société Coopérative le Marché de Liège, la Société Régionale Wallonne du Transport, S.A. Société de Gestion du Bois Saint-Jean, l'Immobilière du Val Saint-Lambert et la S.A. Holding Communal.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Un Commissaire pose alors deux questions sur l'exercice en cours.

La première concerne la Société de Gestion du Bois Saint-Jean. Il demande où en sont les structures de gestion après les modifications de 2007.

Il lui est répondu qu'après avoir essayé de n'avoir qu'un seul exploitant pour les deux activités spectacle et basket, il y en aura un seul qui reprendra les deux activités.

La deuxième concerne les modes de fonctionnement de la S.A. Holding Communal. Le Député rapporteur lui répond qu'il n'a pas de renseignement complémentaire à ce sujet.

La séance est clôturée sur cette prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Document 08-09/027 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des provinces wallonnes » (APW)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 08-09/027. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions du Bureau. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues, le Bureau du Conseil provincial s'est réuni ce lundi 17 novembre 2008 et a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa séance ordinaire, à savoir le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », document 08-09/027.

Aucune remarque ni question n'ayant été formulée, le Bureau s'étant prononcé sur ce rapport par 5 voix pour et 4 abstentions, vous propose de l'adopter.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/029 : Sociétés intercommunales à participation provinciale - 2^{ème} assemblée générale 2008 - évaluation des plans stratégiques - 1^{ère} partie

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 08-09/029. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, la première Commission devait se prononcer sur le document 08-09/029 qui concernait les deuxièmes assemblées générales de la Société Intercommunale à participation provinciale, l'AIDE, la CILE et également sur les premières évaluations du plan stratégique 2008-2010 desdites Sociétés.

Une seule question a été posée concernant la protection des captages et il a été répondu qu'il y avait des alarmes et un système de caméras par rapport à l'épuration, donc comme ce n'était pas la distribution.

La Commission vous propose de l'adopter à 12 voix pour et 2 absents.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS ? le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/044 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 08-09/044. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. CULOT, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur CULOT ; je ne vais pas vous ennuyer aujourd'hui !

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Vous n'allez pas me couper, m'interrompre ? C'est parce que j'ai presque peur de venir maintenant.

Mme LA PRESIDENTE.- Ca m'étonnerait que vous ayez peur !

M. CULOT.- D'autant que la Campagne avec « Ruban Blanc » protège paraît-il les femmes contre la violence des hommes mais pas les hommes contre la violence des femmes. Je prends donc toutes mes précautions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je ne frappe pas encore Monsieur CULOT.

M. CULOT.- Vous ne frappez pas alors ça va je suis rassuré.

Cela étant et plus sérieusement, ce dossier venu à la première Commission lundi.

Une seule question était posée, celle de savoir quelles étaient les pistes de réflexions qui avaient été soumises à Séville et

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Monsieur le Député a indiqué ne pas connaître, je pense, toutes les pistes dans les détails mais plus fondamentalement, que la question générale qui était posée au CIRIEC était de savoir si l'objet de ces études allait cantonner au Service Public au sens strict ou si on allait demander au CIRIEC de réfléchir aux différents services offerts au public et pas nécessairement par les Services Publics.

Voilà. Sur ces observations, la Commission a voté à l'unanimité, sauf erreur de ma part.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/030 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre herbager de promotion technique et économique » (CHPTE)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/030. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission agriculture. J'invite le rapporteur, M. BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues, ce lundi, votre deuxième Commission s'est réunie et elle avait notamment pour objectif d'avaliser le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique » (CHPTE).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Il n'y a pas eu de question particulière au rapport si ce n'est des questions d'ordre général liées à la non-reconduction à l'avenir de ce fameux contrat de gestion entre le CHPTE et la Province de Liège auxquelles le Député a répondu en fin de Commission ainsi que aux autres questions relatives au CMH et au CIGEST.

Le rapport a été approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/031 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre maraîcher de Hesbaye » (CMH)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 08-09/031. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. C'est M. Jean-Claude JADOT, qui a été chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre deuxième Commission réunie ce lundi 24 novembre a examiné le document 08-09/031 qui a trait au rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre notre Province et l'ASBL « Centre Maraîcher de Hesbaye » pour l'exercice 2007 ainsi que les prévisions 2008.

Un Conseiller souhaite qu'on explique concrètement ce que signifie « réaliser au moins un réseau d'avertissements des ravageurs en carottes et choux de Bruxelles ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

A cette demande, le Député rappelle que lors d'une précédente Commission, tout un exposé a été présenté sur ce dossier qui est le type même d'étude vers une agriculture raisonnée.

Il s'agit en fait de mettre au point un système de piégeage des ravageurs de carottes, par exemple, afin de ne pas traiter systématiquement et plusieurs fois toutes les parcelles de carottes, mais de ne traiter les champs qu'une seule fois à un moment précis.

Et rassurez-vous chers collègues, les ravageurs de carottes ne sont pas les lapins comme certains membres de notre Assemblée de croyaient mais bien des mouches. (rires)

Ce rapport a été approuvé par 8 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/032 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre interprofessionnel de gestion en agriculture » (CIGEST)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 08-09/032. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Présidente, chers Collègues, voici le rapport des échanges concernant le premier point examiné en deuxième Commission ce lundi 24 novembre 2008, donc c'est le troisième rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Interprofessionnel de la Gestion en Agriculture » en abrégé CIGEST.

Aucune question n'ayant été posée, le point a été mis au vote.

Par 8 voix pour et 4 abstentions, notre Commission s'est prononcée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/033 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Cinéma Liège Accueil Province » (CLAP)

Document 08-09/034 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wallonie Design »

Document 0809/035 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre Philharmonique de Liège »

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour : documents 08-09/033, 034 et 035. Ces trois documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

M. NIBARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, la troisième Commission a été réunie pour analyser les dossiers 08-09/033, 034, 035.

Un membre de la Commission interroge le Député à propos du faible nombre de rapports d'évaluation proposés à notre analyse.

Comparativement à l'an dernier, trois rapports manquent, à savoir ceux du Théâtre de la Place, de l'Opéra Royal et de l'Office provincial des Métiers d'Art.

La fonctionnaire en charge de ce dossier répond au Commissaire, que tous secteurs confondus, 52 rapports doivent être traités, que certaines évaluations sont arrivées tardivement et que des agents ont été absents pour maladie.

Aucune autre question n'étant posée, le Député provincial donne à notre Commission une information sur chacune des trois ASBL reprises dans les rapports soumis à notre approbation.

Pour ce qui concerne l'ASBL CLAP, le Député rappelle qu'en 2007 la Province de Luxembourg a rejoint le projet et qu'elle a participé au financement 2008 de l'ASBL.

La Province de Namur a également rejoint le projet et un bureau d'accueil sera bientôt en fonction. Il existe également un bureau en Province de Hainaut et au Brabant.

Le CLAP poursuit ses activités de bureau d'accueil de tournage et propose ses services d'information et d'assistance aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Il est également présent lors de festivals comme ceux de Clermont Ferrand et de Cannes en 2008.

A ce jour, 80 projets ont été menés à bien, que ce soit des longs métrages, des courts métrages, ou des téléfilms.

L'objectif de CLAP, en incitant les producteurs à venir tourner dans notre Province, est de mettre en valeur les richesses architecturales, naturelles et culturelles de notre région, et de viser des retombées économiques et des retombées en matière d'embauche locale.

Et répondant à une question d'un Commissaire, une évaluation de celles-ci nous sera fournie dans le rapport qui sera soumis à

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

notre Assemblée en 2009.

A propos de l'ASBL Wallonie Design, le Député rappelle l'objectif que celle-ci poursuit, à savoir la valorisation des activités wallonnes de promotion du design ainsi que le renforcement des relations entre les designers, les industriels, les Institutions publiques et le grand public.

Il informe la Commission de ce que le projet Interreg 3 est terminé et qu'un nouveau projet Interreg 4 se développera entre 2008 et 2011. Le but de ce projet sera d'investir dans le design durable.

Un partenariat sera également établi avec la Région Wallonne pour les années 2009 - 2011.

Enfin, pour ce qui concerne l'Orchestre Philharmonique, le Député provincial rappelle à notre Commission la nomination de François-Xavier ROTH comme Directeur musical de l'orchestre à partir du 01 septembre 2009.

Cette information étant donnée, la troisième Commission a voté pour les trois rapports de la même manière, à savoir 10 voix pour et 1 abstention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission. Peut-on globaliser les votes également ? Oui. Je vous remercie.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/036 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service social des agents provinciaux de Liège » (SSAPL)

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Document 08-09/037 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire Revue d'action sociale et médico-sociale »

Document 08-09/038 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Aide et Solidarité »

Document 08-09/045 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centrale de services à domicile - Solidaris » (CDS Solidaris)

Document 08-09/046 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre d'études et de documentation sociales » (CEDS)

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 12, 13, 14, 20 et 21 : documents 08-09/036, 037, 038, 045 et 046. Ces cinq documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je vais squatter un peu la tribune apparemment.

Je vais faire un résumé. En ce qui concerne le SSAPL, le Service Social des Agents Provinciaux de Liège, aucune question n'ayant été posée, je vérifie quand même, il a été mis au vote et a été approuvé par 6 voix pour et 5 abstentions.

Le document 037 concernant « l'Observatoire », un Conseiller fait remarquer l'excellent travail d'étude et d'information fourni par cette ASBL.

Ne serait-il pas imaginable qu'un exemplaire soit à destination des représentants siégeant dans cette Commission ? Madame la Députée trouve la suggestion intéressante.

Le rapport a été approuvé par 6 voix pour et 5 abstentions.

Le rapport à l'ASBL « Aide et solidarité ». Un Commissaire fait remarquer qu'il n'y a pas de personnel au sein de cette ASBL.

Un autre Commissaire fait remarquer que non seulement il n'y a pas de personnel mais il n'y a pas non plus de cotisation pas

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

plus qu'il n'y a d'immeuble ou d'activité particulière ni même de subside alloué.

Madame la Députée répond que cette situation est particulière et historique. La simplification pour la diminution du nombre d'ASBL s'est heurtée à une difficulté juridique.

Madame NATALIS est bien au Conseil d'Administration mais n'est pas, ici, sous contrat de travail. Elle ne peut donc être reprise comme tel en tant que membre du personnel.

Le but de cette ASBL est de venir en aide au niveau de l' « Accueil », du CIPREA et du CAD.

Cette ASBL a été mise en place pour gérer une somme d'argent récoltée dans le cadre d'un don et placée en banque.

Les sommes utilisées dans le soutien aux services précités ne peuvent être ponctionnées dans le capital mais bien exclusivement dans les intérêts de celui-ci.

Il n'y a donc pas d'accès à des pièces comptables à proprement parler mais il y a une comptabilisation des dépenses.

Protégée de la sorte, la somme ne peut être englobée dans le budget provincial et l'ASBL agit comme simple courroie de transmission.

Si cette évaluation du contrat vient en notre Assemblée, cela résulte du simple fait que la Province est membre de l'ASBL.

Le rapport a été approuvé par 6 voix pour et 5 abstentions.

Je continue le marathon. Le « CSD-Solidaris », document 045.

Un Commissaire fait remarquer le nombre important de membres du personnel qui est impressionnant dans une ASBL, plus de 500, qui par ce fait avoisine plutôt la réalité d'une PME. Est-il cohérent de voir soutenu par subsides à ce niveau ?

Il est répondu que les missions du CSD sont très ciblées sur l'intervention en famille. Elle est effectivement considérée comme une « très grande ASBL » et est, de ce fait, soumise à une législation précise en terme de gestion et de bilan.

Un Commissaire demande si les besoins sont bien réels.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Il lui est répondu qu'il y a une corrélation entre le personnel et le subventionnement qui sont directement proportionnels.

Sans autre question, le point est mis au vote et le rapport est approuvé par 6 voix pour et 5 abstentions.

Dernier point « Centre d'Etude et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé CDES.

Aucune question n'ayant été posée, le point est mis au vote. Approuvé à 6 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission. Je propose de globaliser aussi pour le vote.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/039 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence immobilière sociale Liège Logement » (AIS Liège Logement)

Document 08-09/040 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence immobilière sociale gestion logement Verviers »

Document 08-09/041 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence immobilière sociale sérésienne »

Document 08-09/042 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Agence immobilière sociale Ourthe-Amblève »

Document 08-09/043 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.**gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wohnraun fur alle » (Agence immobilière sociale de Saint-Vith)**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour ont été regroupés. Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la Cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. MIGNOLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi 26 novembre, notamment afin d'examiner les rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion passés par l'Institution provinciale avec certaines agences immobilières sociales, dont vous venez de citer le numéro des documents.

Pour les documents 039, 040, 041, 042, les votes étaient 5 voix pour et 5 absentions, tandis que pour le dernier, le document 043, c'était 6 voix pour et 5 absentions.

Je voudrais simplement signaler qu'un Commissaire, en dehors de ces débats, a interrogé M. Paul-Emile MOTTARD, Député rapporteur, au sujet des modalités de financement de ces A.I.S. par la Région Wallonne puisque certaines d'entre-elles ne recevraient pas de subvention régionale.

M. le Député rapporteur a promis d'interroger les services régionaux compétents. Voilà Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Pouvons-nous aussi regrouper les votes ? Oui ? Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/47 : Elections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole provinciale

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 08-09/47. Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. ALBERT.- Merci. En sa séance du 25 juin 2001, le Conseil provincial avait adopté un règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur des Hautes Ecoles de la Province de Liège.

Celui-ci doit aujourd'hui est adapté conformément aux articles 70 et 71 du Décret du 30 juin 2006 de la Communauté française, modernisant le fonctionnement et le financement des Hautes Ecoles.

C'est ainsi que les membres de la sixième Commission se sont réunis afin d'examiner le nouveau règlement proposé par le Collège provincial.

Ce texte à suscité certaines questions portant sur les conditions d'éligibilité, la Commission électorale, la liste des électeurs, le vote par correspondance et procuration, les recours et sur les activités de services.

Concernant ce dernier point, Mme RUIZ a attiré l'attention des membres de la Commission sur la rédaction des articles 9 et 28 dudit règlement. En effet, dans l'un des articles, il est fait état des « membres du personnel en activité de service » et à l'autre pas. Il est lui est répondu que ce sera rectifié dans l'exposé des motifs.

Le Député-Président et les agents administratifs ayant répondu à l'ensemble des questions, c'est par 8 voix pour et 5 abstentions que s'est clôturé l'examen du point.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION.- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes chers Collègues, j'interviens sur ce dossier et deux questions directes au Député en charge des Hautes Ecoles.

La première, le rapport nous le rappelle, nous avons au niveau de notre groupe un souci, de permettre à un maximum de membres du personnel de pouvoir participer à l'élection et donc n'est-il pas possible de faire évoluer les choses dans le respect évidemment de la démocratie du secret des votes, de faire évoluer la procédure électorale pour que ici un malade, ici un autre en mission puisse peut être par procuration ou délégation s'exprimer.

Deuxième question qui vise directement l'élection du Directeur ou de la Directrice président(e), elle vise la problématique de la Commission d'audition des candidats.

Notre question est très simple et elle est sans doute une question de compréhension du texte et donc une réponse clarificative pourrait peut être nous aider dans la démarche.

Je vais prendre un exemple simple qui est évidemment une non réalité : je fais acte de candidature à la fonction, d'autres font acte de candidature. Le Collège provincial reçoit dix candidatures.

La procédure d'audition des dix candidats intervient-elle à réception desdites candidatures et les trois mieux placés par le jury d'audition sont-ils soumis à l'élection ou les dix candidats sont-ils soumis à élection ? Et dans cette hypothèse, comment fonctionne-t-on si le jury d'audition retient un, deux, trois et que l'élection donne comme résultat quatre, cinq, six, dans l'hypothèse où il y a par exemple six ou dix candidats ?

Je pense que ce point n'est pas précis à notre sens dans cette réglementation et nous voudrions éviter évidemment tant au Collège provincial qu'à notre Assemblée que demain, pour telle ou telle raison, notre processus et notre règlement fassent l'objet d'un amendement ou d'une annulation par une quelconque Autorité.

Notre démarche c'est : sécurité dans le processus. Je remercie déjà le Député-Président pour les explications qu'il pourra nous apporter.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député, vous répondez ? Vous avez la parole, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Comme mon collègue tout à l'heure, je prie notre nouvelle collaboratrice de bien vouloir m'excuser mais par définition, je n'aurais pas pu prévoir un texte préalable de réponse à la question que je viens d'entendre maintenant.

En réalité, chers Collègues, de quoi s'agit-il ? De la procédure électorale pour procéder à l'élection du Directeur Président, de la Directrice Présidente, que sais-je, de notre Haute Ecole, désormais puisque nous avons à l'unanimité fusionné et il n'y en a plus qu'une seule.

Il se fait donc que c'est par voie de conséquence la plus importante de la Communauté Wallonie - Bruxelles et que donc, elle compte 8.100 étudiants, qu'elle compte grand nombre de professeurs, j'ai les chiffres ici dans ma poche si l'un ou l'autre le souhaite, et ça représente, pas seulement des maîtres assistants et les maîtres de formations pratiques mais ça concerne aussi du personnel administratif, ça concerne aussi du personnel ouvrier en terme d'électorat bien entendu.

C'est donc un poste extrêmement important et donc le PO, c'est à dire nous tous, pas moi, pas le Collège, nous, ici. Dans le PO, il y a P et O, Pouvoir Organisateur et donc je pense qu'à nos yeux c'est extrêmement important ce poste.

Je me flatte et je vous remercie d'ailleurs de ce travail cohérent que nous menons depuis des années ensemble, qui fait que je ne me souviens pas qu'on ait voté autrement qu'unaniment sur ce dossier d'enseignement parce qu'en sixième Commission, nous avons toujours un débat qui n'est jamais raccourci, qui n'est jamais éludé, qui est toujours entretenu et chacun qui demande un renseignement, une précision, une information a toujours l'écoute et on prend le temps qu'il faut pour le faire. Parfois, cela dure longtemps, qu'importe, la démocratie et la défense de l'enseignement dont nous avons la charge en vaut la peine.

Donc moi, je suis un homme heureux par rapport à cela. Je voudrais pouvoir le rester et donc, dans cet état d'esprit, je vais vous expliquer les difficultés d'une part, et d'autre part la motivation qui fût la nôtre, je ne parle à majestativement, je parle au nom du Collège pour vous proposer ce règlement.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Je vais commencer par le dernier point soulevé par Dominique DRION. Très précisément puisque je dis que PO devrait rester PO, que dit le Décret ? Le Décret dit que, depuis un certain temps mais le cas de figure se propose à nous seulement maintenant, que les électeurs, on y reviendra après, c'est le premier point, je l'évoquerai, les électeurs doivent élire trois candidats et les trois premiers, dans l'ordre, doivent nous être soumis pour que nous puissions choisir un parmi ces trois.

Alors, le Décret ne dit pas nous devons choisir le premier, puisque sinon ce n'est pas un choix, c'est « nous devons épouser le choix de l'électeur », simplement et nous ne sommes plus PO. Le Décret ne va pas jusque là, il dit vous devez choisir parmi les trois premiers. Bien.

Alors, que disons-nous pour rester quand même malgré tout PO, sans pour autant encourir le risque d'être taxés d'arbitraires ? Nous disons que nous voulons constituer une Commission d'audition pour auditionner tous les candidats dès que nous saurions qu'ils sont recevables en tant que tels, donc je reprends l'exemple : imaginons qu'il y ait dix candidats, le Collège, il est commis par le Décret pour se faire. Le Collège examine la recevabilité des dix candidatures. Pour faire simple, imaginons que les dix candidats, et c'est heureux pour encourir le risque de devenir Directeur Président, sachent effectivement qu'ils le soient, recevables, et donc qu'ils le sont.

Sur cette base là et avant l'élection pour ne pas être taxés d'arbitraires, nous engageons une Commission à laquelle nous n'assistons pas, aucun d'entre-nous, ni membres du Collège, ni membres du Conseil, des Autorités académiques qui ne sont pas d'ailleurs seulement de notre propre réseau, qui ne sont pas dans une relation de maître et commettant, non pas en 1788 du Code Civil mais on se comprend, dans une relation hiérarchique, donc des Autorités académiques qui ne sont pas un tribunal, ils ne sont pas dix, ils sont trois, le reste c'est de l'administration, avec tout le respect que je dois pour prendre la plume, pour auditionner les dix candidats recevables avant la procédure électorale.

Et pourquoi dit-on avant ? Parce que après, on pourrait peut être suspecter, bien que ce jury, cette Commission d'audition soit parfaitement indépendante, en tout cas non politique, perturbe le choix après avoir eu connaissance du choix de l'électeur. C'est à dire, je sais quels sont les trois premiers et ça ne me plaît pas trop et j'essaye d'influencer pour que le deuxième soit mieux

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

qualifié que le premier ou que le premier soit disqualifié par rapport au deuxième, c'est suspect, ça pourrait être même si ça ne l'est pas, ça pourrait le paraître.

J'ai entendu récemment parler d'apparence d'impartialité, il y a l'impartialité et l'apparence d'impartialité, ici nous voulons en ce compris l'apparence d'impartialité, c'est la raison pour laquelle nous disons ce jury là, cette Commission d'audition, doit auditionner selon des critères qui sont annoncés avant le dépôt même des candidatures et avant l'élection à manière telle de ne pas pouvoir être suspecté d'influencer ou de vouloir contredire le choix de l'électeur parce qu'il l'aurait connu.

Le PO, c'est à dire vous et moi, ne savons pas le fruit de l'audition parce que à chaque audition, la Commission ad hoc délibère entre-elle et consigne le fruit de sa délibération sous enveloppes scellées. Dix candidats, reprenons l'exemple, l'audition avant élection des dix candidats, un par un, la Commission d'audition consigne son appréciation par écrit et la met dans une enveloppe scellée pour chacun des dix, et c'est seulement quand on connaît, nous PO, les trois qui sortent du chapeau électoral que nous avons connaissance, que nous appelons la Commission d'audition à nous livrer les trois enveloppes et seulement celles-là, des trois premiers qui ont été choisis par l'électeur et qu'on ouvre lesdites enveloppes pour vérifier ce qu'il y a dedans.

Les six autres enveloppes, les neuf autres enveloppes, les sept autres enveloppes par exemple ne sont même pas ouvertes, elles ne sont pas détruites non plus pour être tout à fait complet, parce qu'on ne sait jamais s'il y avait par impossible un recours qui viendrait à déclasser les trois premiers et à faire remonter le quatrième, on ouvrirait évidemment l'enveloppe du quatrième. Donc, avant de les détruire, attendons. Et ça restera fermé, inutilisable pour aucune autre procédure administrative, pour aucune autre carrière de l'agent en question que uniquement dans cette procédure là, élective du poste de Directeur Président.

On n'ouvrira donc que les trois enveloppes des trois premiers et ainsi que vous feriez pour une soumission d'un marché de services publics généralement quelconque, vous avez simplement, si vous adoptez ce règlement, arrêté ceci que vous avez considéré sans mépriser un critère qui est celui du prix, le moins disant dirait-on pour un marché de Service public mais que n'avez pas considéré seulement le prix comme condition annoncée à la demande avant l'appel à soumissions mais que vous avez dit que nous jugerions aussi, non seulement du prix mais de la qualité, selon

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

des critères prédéfinis et annoncés aux candidats soumissionnaires avant qu'ils ne puissent soumissionner, et vérifier par une Commission indépendante et externe au PO en tant que tel.

Et c'est la même chose, ici qu'est-ce que nous disons ? Nous considérons et nous ne nous apprêtons pas nécessairement à bafouer je dirais, le critère nombre de suffrages qui fait qu'untel est premier, et untel est deuxième, et untel est troisième, nous le considérerons mais nous nous permettrons le luxe, en tant que PO désirant le rester, de considérer en parallèle, aussi des critères qualitatifs sur base de critères qui ont été annoncés et qui, normalement, pour tout être normalement constitué, susceptible de faire un bon Directeur, une bonne Directrice Présidente, ne pas décontenancer le candidat pour être interrogé sur ces critères là, que vous connaissez et qu'il connaîtra, évidemment par trois Autorités académiques qui sont en fait ses paires.

Si l'individu, je m'excuse de l'appeler ainsi, ce candidat-là est perturbé par cela et que, déstabilisé, non pas politiquement mais académiquement, sur des questions aussi simples et précises que celles-là, annoncées par avance, interrogé par ses paires, si ça le déstabilise et bien moi, André Joseph Antoine GILLES, Député permanent, provincial pardon, en charge de l'Enseignement, je dis « c'est un mauvais candidat Directeur Président de la plus grande Haute Ecole de la Communauté Wallonie-Bruxelles » ! Et je serai celui à cette tribune qui vous dira la recommandation de ne pas voter pour lui ou pour elle.

Voilà tout simplement notre motivation. Et à propos de motivation, pour autant que de besoin, je tiens à préciser, le système au nom de la transparence tant postulée par tous et chacun fait que contrairement au passé, nous ne pouvons pas simplement vous jeter en pâture vous PO, traduction libre « Conseil provincial » les candidats et puis choisissez, faites pour un mieux, nous devons, nous Collège, ce n'est pas par arbitraire mais c'est par obligation pour que la motivation dont doit être impérativement assortie, je dirais, la candidature retenue, faire l'effort de vous proposer une candidature parmi les trois et pas simplement vous dire « votez un parmi les trois », nous devons vous dire « votez parmi les trois mais voilà la proposition du Collège dûment motivée », parce que ainsi, vous votez non pas sur une candidature mais sur une candidature avec une motivation et dès lors, cela rend incontestable ou très difficilement contestable, je dirais, la candidature retenue par votre Assemblée.

Et si nous ne faisons pas ça, et bien, on pourrait dire que

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

simplement que nous manquons de courage mais ce n'est pas ça dont il s'agit. Si nous ne faisons pas ça, et bien toute candidature proposée à vos suffrages et même retenue par vos suffrages ne sera considérée que sur le seul critère du prix, pour comparer aux marchés de Service public mais du nombre de suffrages retenus lors de l'élection, et sera nécessairement invalidable très facilement par n'importe quel recours généralement quelconque.

Voilà la motivation finalement de la position que nous vous faisons du Titre III du Règlement électoral du poste de Directeur Président. Il nous paraît relever de la bonne foi, on peut en penser autrement et je veux bien encore en débattre mais véritablement, voilà ce dont il s'agit.

Alors il y a un premier élément qui a été débattu, bon, qui a été considéré comme extrêmement difficilement rencontrable, c'est à dire, est-ce qu'on peut voter par procuration ou pas ?

Je conçois que c'est effectivement, je ne vais pas déstabiliser notre Administration, je comprends que c'est effectivement très difficilement, ça complique la procédure électorale.

Déjà avec ce que nous faisons pour respecte toutes les phases, pour ne pas qu'il y ait critique, pour que vraiment chacune et chacun puisse être informé de la procédure s'en imprégner, pouvoir poser sa candidature sereinement et si, et si et là, il faut déjà que nous demandions à notre Directeur Président de faire les prolongations d'un mois. On peut jouer feintes sur feintes mais on va finalement arriver à prolonger de trois mois si on continue. Maintenant c'est vrai, dans l'absolu, Monsieur DRION, que si on sait bien le faire pour les élections législatives, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire pour une Haute Ecole ?

Maintenant, il faut alors compléter le règlement en disant oui on peut, à l'instar mais vraiment le « copier-coller » total de la procédure électorale, je dirais légale, je vais dire législative pour faire simple, une seule procuration par électeur, évidemment, sinon on s'organise pour récolter un autocar de procurations et là le jeu est complètement faussé, avec une vérification stricte de certificat médical dûment constaté par les Autorités de la Haute Ecole sous la Direction, enfin bref, toutes les conditions légales de vérification que ça complique évidemment l'histoire, ça risque de nous faire prendre un mois dans la vue mais bon, intellectuellement, je ne sais pas contredire ça, donc j'en reviens au préambule de mon exposé, j'ai trop de soucis de l'intérêt que nous portons tous collectivement à l'enseignement

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

de la Province, la qualité de nos débats en sixième Commission comme ici en séance plénière du Conseil que pour remballer ça.

Non, je ne me permets pas en général d'effets de manche stupides ni autres mais non j'ai trop d'intérêt pour la sixième Commission que pour m'asseoir là-dessus, ça va nous compliquer terriblement la route, je prie mon Administration de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir forcé le destin à ce temps là mais je peux l'accepter.

Mais par contre, sincèrement, sur le Titre III, je ne cacherais à votre Assemblée, notre nouvelle Commissaire du Gouvernement n'a pas compris mais peut être est-ce parce qu'elle est nouvelle chez nous et peut être parce que ma parole était moins suave qu'aujourd'hui mais quand elle me connaîtra, elle me croira.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller

M. DRION.- Je vous remercie, Madame la Présidente, chers Collègues, je ne vais pas prolonger le débat inutilement mais comme le Député-Président l'a dit, ce sont des dossiers importants et nous pouvons et nous devons pérenniser demain un Directeur ou une Directrice Président(e) et éviter à un chao juridico-administratif. Donc, je voudrais au nom de mon groupe d'abord remercier le Député-Président pour les réponses précises qui ont été données.

Deux. Loin de nous l'intention de vouloir différer de huit jours, un mois voire trois mois, une désignation. La plus grande Haute Ecole de cette Communauté Française mérite le respect de l'ensemble des membres de son pouvoir organisateur.

Trois. Au niveau de l'élection, il est évident qu'il n'est pas question d'amener des autocars de procurations pour que une seule personne puisse évidemment faire basculer l'affaire. Donc la norme habituelle en matière électorale paraît effectivement raisonnable.

Quatre. Est-ce qu'il est inenvisageable que, votant ce qui nous est présenté aujourd'hui, nous demandions dans le même temps au Collège provincial et ainsi on évite de devoir revenir devant cette Assemblée, nous demandions au Collège provincial, nous mandations le Collège provincial de compléter le règlement au

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

niveau de cette règle de procuration, et deux, au niveau du processus parallèle, donc nous prenons l'exemple de dix candidatures, la Commission d'audition d'une part, la Commission électorale d'autre part, c'est peut être de rajouter un Titre VI ou VII je ne sais plus, qui serait si vous permettez la formule « l'entonnoir » dans lequel arrive sur la table du Collège provincial, et le résultat de la Commission d'audition, et le résultat de la Commission électorale.

Et recevant ces deux résultats, le Collège procède à la dépouille, pardon au dépouillement (rires), je voulais m'assurer que tout le monde écoutait, au dépouillement et puis alors, selon la règle habituelle, présente à notre Assemblée, les trois candidats avec la motivation et l'option puisqu'aujourd'hui, les actes administratifs doivent être motivés.

Donc, proposition simple, nous entérinerions ce document, le règlement et nous mandaterions le Collège provincial d'apporter ces deux compléments ou ces deux amendements et je pense qu'on ne perdait ainsi pas de temps.

Merci en tout cas pour l'attention que vous avez portée à notre intervention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Madame la Présidente, après concertation avec mes collègues, nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit et je pense que nous devrions faire procéder au vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je pense que vous avez remarqué que tout le monde a été très attentif alors je vais vous demander votre avis sur la question.

Qui est pour la proposition ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité. Je vous remercie. Donc vous reviendrez avec la proposition en temps utile.

Maintenant nous allons passer au vote sur les conclusions de la sixième Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/048 : Désignation de comptables des matières dans le secteur « Santé et Qualité de vie »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour : document 08-09/048. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, je serai très bref, 7 voix pour 4 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/049 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers

(Voir rapport).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour : document 08-09/049. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. SOBRY qui en a rédigé le rapport, enfin, rédiger je pense que c'est un grand mot. On vous écoute, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Je vais essayer de faire plus bref encore : 7 - 4.

(Rires).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/050 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Institut Malvoz

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 25 de l'ordre du jour : document 08-09/050. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. ARIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ARIMONT, rapporteur (à la tribune).- Idem : 7 - 4.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Idem 7 - 4. Je vous remercie Monsieur ARIMONT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/052 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur châssis cabinet d'un poids total au sol de 19 tonnes pour la Direction générale de l'Enseignement

Document 08-09/051 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'une semi-remorque aménagée pour la Direction générale de l'Enseignement

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 26 et 27 de l'ordre du jour : documents 08-09/052 et 051. Ces deux documents ont été regroupés et leur examen a été inversé dans un souci de compréhension à la demande des membres de la septième Commission.

Ils ont été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. KENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, j'aurais souhaité être aussi bref que mes collègues mais ce n'est pas possible parce qu'un Commissaire a posé une question et sur le tracteur et sur la remorque, donc je suis obligé de rappeler de qui a été dit.

Le Commissaire s'est inquiété de savoir si on avait bien indiqué les clauses environnementales dans le cahier des charges pour le tracteur et il lui a évidemment été répondu, comme toujours, que nous avons pris les normes les plus strictes, en l'occurrence les normes EURO 5, c'est ça Christophe ? Pour le premier et la même question a été posée pour la remorque, non plus évidemment sur la norme EURO 5 mais sur les matériaux utilisés et là, notre Député

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

provincial, qui a les Finances dans ses attributions est devenu un vrai spécialiste de l'environnement puisqu'il nous a répondu qu'il avait cédé 15 points pour les clauses environnementales dans le cahier, donc on remercie notre Député d'avoir autant de compétences en matière environnementale grâce à notre Commissaire. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Nous pouvons passer au vote.

Nous allons passer au vote sur les points séparément. Donc d'abord sur le document 052 qui est l'acquisition d'un tracteur châssis.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je mets maintenant aux voix les conclusions de la commission en ce qui concerne le dossier 051 : l'acquisition d'une semi-remorque.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/053 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège »

(Voir rapport).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 28 de l'ordre du jour : document 08-09/053. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur BECKERS.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, votre septième Commission « Finances et des Services provinciaux », s'est réunie ce mercredi 26 novembre 2008 et a examiné au point 6 de son ordre du jour le document 08-09/053 intitulé : Deuxième rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association Sans But Lucratif « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » en abrégé A.M.L.P.L. ASBL, exercice 2007 - prévisions 2008.

Après la présentation du rapport, un Commissaire relève qu'il n'y a pas de personne employée par cette ASBL, de même qu'il n'y a pas non plus de personnel mis à disposition.

Le Député rapporteur précise que cette ASBL est une ASBL faîtière chapeautant toutes les maisons de la laïcité, qui elles occupent du personnel, ou en ont, qui est mis à leur disposition.

Un Commissaire fait alors preuve de perspicacité en supposant dès lors que les seules personnes effectuant un travail au sein de cette ASBL ne peuvent donc être que des bénévoles.

Plus aucune remarque ni question n'étant formulée, la Commission ayant procédé au vote sur ce rapport, lequel fut approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions, vous propose dès lors de l'adopter.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/055 : Services provinciaux : Patrimoine - Tronçon de voirie Ans-Glons - Reprise par la Région wallonne de la rue des Français et de la rue d'Ans

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 29 de l'ordre du jour : document 08-09/055. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 25 novembre pour débattre du point 08-09/055 concernant la reprise par la Région Wallonne de la rue des Français et de la rue d'Ans.

Un membre de la Commission demande si les rues vont changer de nom.

Il lui est répondu que c'est la Commune qui décide du nom des rues.

Ce même membre demande également si c'est toute la rue qui est reprise par la Région Wallonne.

Il lui est précisé que la reprise en question concerne le tronçon depuis le carrefour de Rocourt jusque Glons.

La résolution est adoptée 7 voix pour et 5 abstentions. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/056 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 30 de l'ordre du jour : document 08-09/056. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, M. CAMPSTEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CAMPSTEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, la neuvième Commission s'est réunie le mardi 25 novembre 2008, avec à son ordre du jour le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Secours Médicalisé de Bra-Sur-Lienne », document 08-09/056.

Mme la Présidente introduit brièvement le dossier, la Province de Liège alloue annuellement à l'ASBL précitée une subvention de 52.000,00 €, à charge pour cette dernière de réaliser une série de missions de service public.

Le rapport d'évaluation pour l'année 2007 fait apparaître que les tâches assignées à l'ASBL ont bien été effectuées.

Il convient donc d'approuver ce rapport.

Aucune question n'est posée sur le rapport proprement dit. Toutefois, Mme la Présidente s'interroge sur la quote-part de la Province de Luxembourg qui est de 25.000,00 € au profit de l'ASBL et se demande si une augmentation de cette dernière ne serait pas bienvenue.

Aucune information venant de la Province de Luxembourg dans cette direction intéressante n'a été enregistrée par notre Collège provincial.

Aucun autre Commissaire ne demandant la parole, le rapport est soumis au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Il est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/057 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Hesbaye Meuse Condroz Tourisme » (HMCT)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 31 de l'ordre du jour : document 08-09/057. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, aucune question n'ayant été posée lors de la Commission, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que l'on a voté le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame ROY. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/058 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Domaine touristique des Vallons de la Lembrée »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 32 de l'ordre du jour : document 08-09/058. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Melle SEPULVEDA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Mademoiselle la Conseillère.

Mlle SEPULVEDA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, il n'y a pas eu de question et c'est par 8 voix pour et 4 abstentions qu'on vous propose d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mademoiselle. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/054 : Proposition de résolution d'un membre du Conseil provincial visant à promouvoir le covoiturage par la réalisation d'un partenariat « Province-Communes » afin de créer des zones de parcage spécifiquement réservées au covoiturage

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

(Voir rapport).-

Mme LA PRESIDENTE.- Point 33 de l'ordre du jour : document 08-09/054. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des huitième et neuvième Commissions. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Je suppose qu'ici, il y a de la rédaction quand même. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Si j'étais bref tout à l'heure, ce n'était pas pour gagner du temps au niveau des rédactions ni pour amuser le peuple ou ses représentants mais c'est pour gagner du temps pour ce rapport-ci qui nécessite quelques développements.

En ce mardi 25 novembre 2008 vos huitième et neuvième commissions ont examiné le projet de résolution référencée sous le numéro 08-09/054 et concernant le partenariat Communes-Province dans le domaine du covoiturage.

En préambule de mon rapport, je tiens à remercier l'autre parti démocratique de la minorité qui, contrairement aux habitudes de cette maison, nous a laissé l'opportunité de rédiger ce rapport.

M. DEFAYS (de son banc).- C'est vous qui ne vouliez pas !

M. BRAUN.- Je tenterai bien sûr d'être objectif dans mon rapport.

Après son introduction, la Présidente de la Commission jointe a passé la parole à l'auteur de la proposition qui, faut-il le rappeler, ne fait partie ni de la huitième, ni de la neuvième.

L'auteur nous rappelle les objectifs essentiels de sa proposition : profiter de la phase de test du site Internet de covoiturage afin de donner un coup de pouce à ce projet en repérant dans les communes les endroits idéaux pour en faire des parkings de rassemblement.

Selon l'auteur, cette initiative concorde avec les objectifs du Collège provincial en matière de partenariat avec les Communes et en matière de la mise en valeur du service de cartographie de la Province.

Le Député rapporteur a ensuite pris la parole pour informer

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

la Commission que le Collège souscrit entièrement à cette proposition. Et pour qu'on s'en souvienne encore dans 100 ans je reproduis ici la formulation littérale de Madame la Députée. Elle a dit avec un grand sourire sincère, elle le dira dans le rapport « Ce n'est pas beau tout ça ? ».

Mme la Députée insiste sur le fait que ce projet est bien distinct du projet de covoiturage. Il s'agit en fait de charger la cellule de mobilité de la Province d'une nouvelle mission, à savoir d'identifier des endroits bien adaptés sur le territoire de toute la province. Elle constate que 75% des agents qui viennent en voiture aux sites de l'Administration provinciale y viennent seuls. Il faut donc faire en sorte que ces agents puissent se retrouver, se regrouper.

Mme la Députée insiste sur les qualités requises des endroits à repérer : ils doivent être performants et sécurisés. Performants en ce sens qu'ils doivent aider à éviter des détours. Sécurisés pour que les usagers puissent y laisser leurs voitures confiants de les retrouver en bon état en fin de journée.

Mais Mme la Députée va encore plus loin : dans sa vision, les parkings pourraient être équipés de bornes pour permettre de charger les voitures électriques.

Ensuite Mme la Directrice prend la parole. Elle nous informe que le partenariat Communes-Province n'est pas nouveau. En effet, il a commencé en 2001 et porte essentiellement sur le domaine de l'énergie. Avec la proposition d'aujourd'hui, la Province proposera ses services cartographiques et inclura sa cellule de mobilité dans le partenariat. Selon la Directrice, il va falloir aussi étendre la réflexion à la Région Wallonne.

Un Commissaire fait remarquer que les communes devraient adapter leur plan de mobilité dans le cadre de ce partenariat. Madame la Députée confirme et insiste qu'il faut chercher le dialogue avec les communes, la police et la Région Wallonne. Tout serait à construire petits pas par petits pas et sans mettre la charrue avant les bœufs.

Un Commissaire demande si une position budgétaire est prévue pour la mise en œuvre de ce partenariat.

Mme la Députée nous répond que le budget 2009 vient d'être voté juste avant le dépôt de la proposition et que par conséquent aucune position particulière n'était prévue. Mais ceci n'était pas nécessaire car cette mission pourrait rentrer dans les positions

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

budgétaires déjà existantes pour le service de cartographie et la cellule de mobilité.

Et la Directrice de rajouter que le projet est essentiellement une étude et une réflexion. Après, on pourra toujours faire les adaptations budgétaires si nécessaire.

Ensuite, l'auteur reprend la parole. Selon elle, la présente proposition est bel et bien en rapport direct avec le projet du site Internet de covoiturage. La Province doit évaluer les coûts éventuels pour les communes. Il faut également songer aux places près des arrêts de bus. Aussi, les toutes petites communes ne doivent pas être oubliées, même et surtout si, des petits aménagements peuvent faire l'affaire. Finalement, il s'agit d'induire des changements d'habitudes auprès des usagers des voitures.

Mme la Députée confirme qu'il ne faut pas nécessairement recourir à des investissements énormes. Déjà aujourd'hui, quand des personnes choisissent de faire une partie du trajet en covoiturage, ils sont assez créatifs pour trouver l'endroit idéal de rencontre. Effectivement, la Province devra être particulièrement attentive aux petites communes. Mais là, il suffit peut-être de réserver une, deux ou trois places sur le parking communal.

Un Commissaire pose la question si la SPI+ serait concertée.

Mme la Députée répond que non étant donné qu'il s'agit d'un partenariat entre la Province et les Communes.

En fin de séance, Mme la Députée conclut par une parole de sagesse : le projet aura du succès si le gens en veulent. Pour cela il faut une prise de conscience. La crise économique actuelle risque d'aider dans ce sens. Le rôle de la Province est de participer à la concertation des politiques des pouvoirs publics et à informer le public.

Les huitième et neuvième commissions ont procédé au vote qui s'est soldé par 14 voix pour et 6 abstentions. Vos huitième et neuvième commissions vous proposent donc d'adopter ce projet de résolution.

En guise de conclusion, permettez-moi le constat que l'échange concernant cette proposition était essentiellement féminin. L'auteur, la Députée et la Directrice étaient visiblement sur la même longueur d'onde. Les femmes savent que ce qui est bon

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

pour la planète est également bon pour la Province.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/011 : Assainissement du compte de gestion du Centre hospitalier « L'Accueil » à Lierneux

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 : document 08-09/011. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M.JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, notre septième Commission réunie ce mercredi 26 novembre a examiné le document 08-09/011 relatif à la mise en non-valeur de créances dues au Centre Hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

Plusieurs questions ont été posées.

Un membre demande si cette opération fera en sorte que le Centre Hospitalier sera définitivement assaini et que l'on ne reviendra pas à l'avenir avec d'autres créances à porter en irrécouvrables.

Il est répondu à cette question que les créances dont le récapitulatif est repris dans la note sont particulièrement

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

anciennes puisque certaines datent de plus de 30 ans et si le montant peut paraître important, 307.000,00 €, cela ne représente que 0,02 % du chiffre d'affaires de l'institution.

Pour l'avenir, on ne peut pas préjuger des nouvelles créances, à Lierneux, la patientèle est fort défavorisée sur le plan social.

Néanmoins, cette opération ne devrait plus se produire car cette situation est principalement due à un problème informatique.

Dans les années 80, une firme informatique a été chargée de mettre en place un système de facturation. Malheureusement, celui-ci a été totalement déficient. On constate d'ailleurs que les créances à mettre en non-valeurs explosent dans les années 80 et début 90.

Le même Conseiller s'inquiète des coûts engendrés pour le recouvrement de ces sommes et ce, d'autant que la prescription est de deux ans pour ces créances.

Un autre Conseiller pose la question de savoir si la prescription est également de deux ans pour les organismes divers tels les CPAS, mutualités ou autres fonds spéciaux.

Il est répondu que c'est effectivement le cas et que la récupération était particulièrement difficile voire impossible auprès de ces organismes car certaines factures n'ont d'ailleurs jamais été émises.

La Députation regrette qu'il n'y ait pas eu à l'époque une poursuite intentée contre la firme informatique.

Une dernière précision est apportée par les Services provinciaux pour signaler que le compte de clôture du receveur spécial de l'institution a été approuvé par la Cour des Comptes.

Après ce débat, notre Commission a approuvé ce rapport par 10 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, je ne refais évidemment pas le débat de la Commission qui s'est tenue hier et je remercie déjà le

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Député provincial en charge de ce dossier pour les réponses précises apportées.

Je souhaite que les choses soient parfaitement claires, il n'est pas question, au sein de mon groupe ou par mon biais de mettre en cause la responsabilité de qui que ce soit dans cette maison.

Mais il nous paraît quand même que lorsqu'un de nos partenaires privés ou publics, peu importe, en charge d'une mission si importante qu'est la gestion informatique des facturations et des recouvrements de facturation pour un centre hospitalier, sachant, en outre, que nous sommes confrontés à de courtes prescriptions, que nous n'ayons pas eu, peut être le courage, l'audace ou la volonté de nous retourner contre lui.

Quelle est notre réputation ? Aujourd'hui, très simplement, 300 bons mille euros en pertes et profits. Combien dans les mois qui ont précédés puisque nous avons déjà passé un certain nombre de dossiers en mise en code Irrécouvrable pour le même établissement, combien peut être demain, sans compter, la réponse n'est pas donnée, sans doute est elle difficile à donner, voire délicate à donner, combien avons-nous dépensé pour tenter de tenir la non-prescription de ces créances de 1969 à 2002 ?

C'est vraiment un mauvais dossier pour l'image de notre Institution.

Et donc, Monsieur le Député provincial, je connais votre préoccupation quant à des dossiers de ce type mais vraiment au nom de mon groupe, je vous demande plus de diligence encore, une plus grande rigueur et à la limite, un rapport une bonne fois pour toute mais arrêtons de saupoudrer ces passages en mise en code Irrécouvrable, on semble diluer l'événement, il est pour nous, malheureusement, dramatique pour notre Institution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député LACROIX ? Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, oui, il est vrai que dans les années 60, 70 et 80, il y a eu quelques difficultés à facturer à temps et à heure. Sachant que la facturation par voie informatique a été imposée dans les années 86 - 87, que les facturations d'hôpital par papier n'étaient donc plus possibles et que, il est

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

vrai, la firme de l'époque n'a pas rempli son contrat, ce qui veut donc dire que de nombreuses factures n'ont pas pu être envoyées.

Et on constate, effectivement, que c'est dans les années 80 et essentiellement l'année 87 qu'il y a une évolution très importante de non-envois de factures. Il est vrai qu'à l'époque, peut être aurions nous dû prendre les mesures suffisantes que pour pallier ce problème par rapport aux prestataires de services.

La Députation permanente de l'époque a en tout cas réagi en mettant du personnel qui a fait tout ce qu'il a pu pour limiter les dégâts, donc je voudrais, en tout cas, exonérer le personnel provincial de la responsabilité de l'affaire.

Je voudrais aussi rappeler que le CHS, donc Centre Hospitalier de Lierneux, émet plus de 10.000 factures par an.

Je voudrais rappeler que durant ces 20 dernières années, le chiffre d'affaires cumulé de l'hôpital atteint 20 milliards d'anciens francs belges et que ici, on parle d'irrécouvrables et de non-perçus, de non-valeurs sur une trentaine d'années pour un total de 307.000 €.

Même si, effectivement je vous rejoins dans l'amélioration de la gestion des finances de cet hôpital, il n'empêche que les créances annulées ne représentent qu'un ratio de 0,0037 ce qui est très peu compte tenu du type de population soignée au Centre Hospitalier, précarité sociale extrêmement faible, et faible chance de reclassement économique après la cure etc.

Nous vous avons répondu également en Commission, hier, que les recouvrements avaient été évidemment sensiblement améliorés, les procédures sensiblement revues et que, dès lors, pour ce qui devrait arriver donc 2003 etc, nous vous avons, et Monsieur le Receveur provincial l'a réaffirmé haut et clair aussi, nous avons la situation bien en mains.

Enfin, je voudrais rappeler que la Cour des Comptes a elle-même conclu en 2000 à l'impossibilité d'identifier individuellement toutes les créances non-éteintes, ce à quoi, néanmoins, est arrivé l'actuel receveur Monsieur ROMAIN, donc c'est vous dire à quel point le fonctionnaire provincial, les fonctionnaires provinciaux en charge du dossier ont fait tout ce qu'ils ont pu dans l'intérêt de notre Province.

Voilà, j'ai dit, Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/060 : Désignation d'un comptable des matières à la Station provinciale d'analyses agricoles

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 : document 08-09/060. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. 10-5. Dans la même lignée que les autres.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/061 : Services provinciaux : Plan communal pour l'emploi - Renouvellement

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 : document 08-09/061. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le projet de résolution a été présenté en séance par le Président, à savoir d'adhérer à nouveau, pour une nouvelle période d'un an, à dater du 1^{er} janvier 2009 au Plan Communal pour l'Emploi mis en œuvre par la Région Wallonne, à concurrence de 36,5 emplois.

Les 13 projets développés dans ce cadre par la Province sont confirmés.

Les Commissaires n'ont émis aucune remarque.

La septième Commission s'est ralliée par 10 voix pour et 5 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Document 08-09/062 : Marché de travaux : Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement de terrains d'échauffement et d'entraînement pour la pratique du rugby et d'athlétisme (et voiries annexes) sur le site de Naimette-Xhovémont - Patrimoine : bail emphytéotique pour le site de Naimette-Xhovémont - Avenant n° 1

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 : document 08-09/062. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord préciser à mon Collège ECOLO qu'à la huitième Commission, c'était le CDH qui avait pris le rapport du premier point ; donc nous pensions que l'alternance c'était tout à fait normal.

La huitième Commission s'est donc penchée sur le document 08-09/062 que vient d'explicitier la Présidente.

Un Commissaire demande s'il y a eu concertation avec les clubs d'athlétisme et de rugby concernant les plans des aires destinées à la pratique de ces deux sports et les aménagements autour des terrains.

Les responsables du Service des Travaux confirment que tout s'est passé dans la concertation tant avec les clubs d'athlétisme que de rugby.

Les plans leur ont été soumis. L'aménagement a été conçu de telle sorte que les aires ne chevauchent pas et que les locaux de rangement soient proches de leur zone.

La Province se dit en concertation permanente avec le Ville de Liège.

Un autre projet de bâtiment destiné aux écoles est à l'étude.

Autre question : la salle de fitness au sous-sol a-t-elle été intégrée à ces concertations ?

La salle de fitness dépend du gestionnaire du site

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

d'athlétisme. Elle doit donc s'adresser au club d'athlétisme pour obtenir les informations.

Lorsque la Ville de Liège aura fait passer ce projet auprès de ses Instances, la Province ne voit pas d'objection à ce que conjointement, Province et Commune présentent le projet complet aux deux clubs concernés.

La Commission passe au vote. Le document est adopté par 7 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/063 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la Maison du Social - Aménagement de bureaux à l'ancienne conciergerie rue Beeckman pour le Cabinet d'un membre du Collège provincial - avenant n° 1

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 5 : document 08-09/063. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 25 novembre à 17H00 concernant ce point.

Il s'agit ici de travaux supplémentaires imprévisibles.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.

Un Commissaire s'interroge sur le terme « imprévisible » puisque ces travaux s'élèvent à 25.288,00 € TVA comprise et représentent, par rapport au montant initial de 155.800,00 €, plus ou moins 16 % de plus.

Ce bâtiment du XIXème Siècle resté à l'abandon pendant 5-6 ans, est constitué de 3 baies que l'on ne voyait plus et qui avaient, par ailleurs, été coupées.

Au départ, ce bâtiment paraissait donc sain mais lors du démontage des cloisons, il s'est avéré que le bâtiment était instable.

Il y a, en fait, un décrochement de la façade par rapport au mur porteur intérieur. Cette façade était soutenue en bonne partie par le plafonnage.

Le plus, la poutre est complètement pourrie. Il faut donc démonter le premier étage, réaliser une dalle de structure en béton armé, remonter une maçonnerie complète et reconstruire une façade avec redan et un isolement avec crépis.

Un courrier a par ailleurs été introduit afin d'obtenir des subsides complémentaires.

Comme il s'agit ici de la première fois, il n'y a pas encore de réponse.

Votre Commission a adopté la résolution par 7 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.**IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2008, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- La prochaine réunion du Conseil aura lieu le jeudi 11 décembre et c'est une thématique sur les sports « Bilan et perspectives ».

La séance débutera à 16H15. Donc soyez attentifs à l'heure mais les membres de l'Assemblée seront convoqués pour 16H00. Comme d'habitude bien entendu, nous devons être en place au moment où la séance commence puisqu'elle est retransmise en direct à la télévision.

La séance thématique sera suivie d'une séance ordinaire spécifique aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'Intercommunales.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les Fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les Huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 17 H 12

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2008.